
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 avril 2016 à 19 h
Maison du citoyen situé au 12090, rue Notre-Dame Est**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Madame Rouleau désire inviter les citoyens à participer à la journée Portes ouvertes de la Maison du citoyen, qui se tiendra le 23 avril prochain, de 13 h 30 à 16 h.

Madame Rouleau annonce l'acquisition du Centre sportif Marie-Victorin et invite les citoyens à utiliser ce nouveau plateau sportif.

Madame Rouleau invite la population à arborer un ruban doré à l'occasion de la journée *in memoriam*, dédiée aux victimes des accidents de la route, journée qui marque officiellement le démarrage de la 10^e campagne de sécurité routière de l'arrondissement, en collaboration avec les postes de police de quartier de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.

CA16 30 04 0066

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 avril 2016 soit adopté tel que soumis avec l'ajout suivant :

20.05 Autorisation d'une dépense additionnelle de 8 466,76 \$ taxes incluses portant le montant total du contrat de 46 567,17 \$ à 55 033,93 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conception et réalisation d'un chalet de parc sur le site de la Maison du citoyen, dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles et dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation numéro PRO-DGP15-01 .

ADOPTÉ

10.02

CA16 30 04 0067

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 8 mars 016 ainsi que du procès-verbal de correction daté du 7 mars 2016.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Une citoyenne demande à ce que les portes du hall d'entrée de la Maison du citoyen soient dotées d'un mécanisme d'ouverture et de fermeture automatique.

Une citoyenne réitère sa demande à ce que l'arrondissement fasse l'aménagement de zones hachurées en bordure des coins de rue afin d'éviter un accident déplorable.

Un citoyen demande l'aménagement d'un panneau d'information à l'entrée Est de l'arrondissement, non loin du rond-point donnant accès au pont Le-Gardeur.

Un citoyen demande la raison pour laquelle, la piste cyclable située sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue De-La-Rousselière sont si étroites comparées aux autres.

Un citoyen demande à ce que les feux de circulation du boulevard Saint-Jean-Baptiste, à l'angle de la rue Notre-Dame, permettent un virage à gauche prioritaire.

Un citoyen demande la permission d'aménager un pont de bois enjambant le ruisseau Pinel, dans le parc de la Pointe-aux-Prairies, non loin des boulevards Saint-Jean-Baptiste et Maurice-Duplessis.

Un citoyen demande les détails concernant la tenue prochaine d'une consultation publique concernant l'aménagement d'une voie réservée sur la rue Notre-Dame l'automne prochain.

Un citoyen demande à ce que l'arrondissement prenne les dispositions nécessaires pour un meilleur balayage printanier sur la rue Notre-Dame.

Un citoyen demande à ce que des dispositions soient prises pour assurer une meilleure sécurité sur la rue Victoria, non loin du parc Saint-Georges (mesures d'atténuation de la vitesse de circulation et prolongement de trottoir).

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite la population à assister au match de soccer des Jets U17-AAA le 24 avril prochain. Il invite aussi les gens à venir encourager les joueurs de baseball qui se rencontreront le 1^{er} juin prochain au parc Clémentine-De La Rousselière. Il invite enfin la population à venir encourager leurs jeunes qui participeront aux Jeux de Montréal qui se tiendront au Centre Claude-Robillard cette semaine.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes désire souligner le leadership de la mairesse dans le dossier de l'acquisition par la Ville du Centre sportif Marie-Victorin. Il souligne aussi le dynamisme du milieu des affaires de l'arrondissement.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà désire féliciter l'AQDR de la Pointe-de-l'Île pour son initiative d'avoir organisé des journées destinées au renouvellement ou l'adhésion à la carte Opus par les aînés de

l'arrondissement. Il désire aussi remercier les employés du Service des travaux publics pour leur travail à colmater les nids-de-poule.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine désire aussi souligner le leadership de la mairesse dans le dossier de l'acquisition par la Ville du Centre sportif Marie-Victorin ainsi que le conseiller Rapanà dans son encouragement de l'initiative de l'AQDR mentionné précédemment. Elle invite enfin la population à participer à la 10^e campagne de sécurité routière de l'arrondissement.

Monsieur le conseiller Richard Guay invite la population à participer aux nombreuses corvées de nettoyage des espaces publics de l'arrondissement. Il mentionne aussi les modalités de collecte des résidus verts par les employés de l'arrondissement.

Madame la conseillère Suzanne Décarie mentionne l'installation prochaine d'un cinémomètre sur la rue Notre-Dame, à la hauteur de la 19^e Avenue. Elle invite aussi les personnes à se procurer une vignette d'accompagnement touristique ou de loisirs, afin de pouvoir accompagner bénévolement une personne qui le demande. Elle invite aussi la population à se procurer une jonquille en guise de solidarité et encouragement de la Société canadienne du cancer. Enfin, elle invite la population à participer à la Fête de la famille le 21 mai prochain au parc Daniel-Johnson.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Un citoyen dépose un croquis relativement à son projet de construction d'un pont de bois enjambant le ruisseau Pinel, dans le parc de la Pointe-aux-Prairies.

CA16 30 04 0068

DÉPÔT - BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS - COMITÉ DE CIRCULATION - ANNÉE 2015

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du bilan annuel des activités en fonction des objectifs fixés du comité de circulation pour l'année 2015.

ADOPTÉ

12.01 1162726007

CA16 30 04 0069

RÉSOLUTION D'APPUI - « AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE décréter que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

15.01

CA16 30 04 0070

OCTROI - CONTRAT - FIRME ETHNOSCOPI - ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE - RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE LA MAISON DU CITOYEN - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PRO DGP-16-02 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, à la firme Ethnoscop inc. au montant de 105 331,43\$, taxes incluses, et ce, pour des interventions archéologiques pour le réaménagement du site de la Maison du citoyen dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles, le tout, conformément à l'appel d'offres public no PRO-DGP16-02 (02 soumissionnaires) et d'octroyer une dépense au même montant à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée entièrement par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1156239013

CA16 30 04 0071

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT - QUATRE ORGANISMES DE - RÉALISATION DE PROJETS - ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FOND QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (VILLE-MTESS 2016-2017) - APPROBATION - CONVENTIONS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers et d'autoriser la signature des ententes par les personnes autorisées;

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 637 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) :

Organisme	Projet et Période	Montant
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin, du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	75 000 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Intégration- familles, du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	15 439 \$
Équipe RDP	Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies, du 4 avril 2016 au 31 décembre 2016	42 198 \$
Centre de promotion communautaire le Phare inc.	« Unis » (Unique-Novateur-Inédit et Solidaire), du 4 avril 2016 au 31 mars 2017	63 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.02 1165313001

CA16 30 04 0072

APPROBATION - RENOUELEMENT - BAIL - FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARTHE - 12750, RUE FERNAND-GAUTHIER -CINQ (5) ANS - DU 1^{ER} JANVIER 2016 - (BÂTIMENT 8668-001)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver un renouvellement d'un bail par lequel, la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marthe des locaux de 414 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 12750, rue Fernand-Gauthier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et moyennant un loyer total de 100 751,16 \$ non taxable, à des fins communautaires et de loisirs et d'autoriser sa signature par les personnes autorisées;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1155941015

CA16 30 04 0073

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE - NON RÉCURRENTE - MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE (PFT) - PRÉVISION DE LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT - MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière supplémentaire non récurrente de 23 914,80 \$ à l'organisme partenaire Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, afin d'effectuer un programme fonctionnel et technique (PFT) en prévision de la construction et l'aménagement de la future Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles;

Autoriser le virement de crédit de 23 914.80 \$ à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1131790009

CA16 30 04 0074

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN CHALET DE PARC SUR LE SITE DE LA MAISON DU CITOYEN - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO PRO-DGP15-01

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 8 466,76 \$ taxes incluses, portant le montant du contrat de 46 567,17 \$ à 55 033,93\$ taxes incluses, pour l'acquisition de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conception et réalisation d'un chalet de parc sur le site de la Maison du citoyen, dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1156239001

CA16 30 04 0075

**OCTROI - CINQ (5) CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - MARCHÉS PUBLICS RIVIÈRE-DES-
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - CÉGEP MARIE-VICTORIN - PME MONTRÉAL CENTRE-EST -
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-
TREMBLES, POUR ET AU NOM DE L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES FAMILLES UNIES DE
SÉGUIN INC.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme *Marchés Publics Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*, pour l'organisation d'une journée cabane à sucre le 2 avril prochain;

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ au *CÉGEP Marie-Victorin* pour la remise d'une bourse d'excellence lors de la prochaine Soirée du Mérite scolaire;

D'octroyer 500 \$ à l'organisme PME MTL Centre-Est, pour l'organisation de la 18^e édition du Défi OSEntreprendre;

D'octroyer 1000 \$ à la Société canadienne du cancer, pour l'organisation de la prochaine édition du Relais pour la vie de l'Est de Montréal;

D'octroyer 500 \$ à la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour et au nom de l'Association des locataires familles unies de Séguin inc., pour l'organisation d'un forum de discussion le 15 mai 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1166951005

CA16 30 04 0076

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 12 février 2016.

ADOPTÉ

30.02

CA16 30 04 0077

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2016 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03

CA16 30 04 0078

AUTORISATION - DÉPENSE - RÉALISATION - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2016 (PRR)

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser les travaux décrits au Programme de réfection routière 2016 (PRR) par les employés de la Division de la voirie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et autoriser la directrice d'arrondissement à décréter les travaux;

D'autoriser une dépense de 657 078,23 \$ taxes incluses afin de permettre la réalisation de ces travaux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée entièrement par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1161610001

CA16 30 04 0079

AUTORISATION - DÉPENSE - MODIFICATION - CONTRAT - LES SERVICES ADAPTÉS TRANSIT (DEVENU AXIA SERVICE) - ENTRETIEN MÉNAGER - MAISON DU CITOYEN - INCLUSION - SERVICES - APPARITEUR/CONCIERGE (40 HRS/SEM.) POUR LA PÉRIODE DU 4 AVRIL 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016 - TRAVAUX OU SERVICES SUPPLÉMENTAIRES D'ENTRETIEN SI REQUIS - PROLONGATION - CONTRAT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De modifier le contrat d'entretien ménager octroyé à l'organisme Services Axia inc., relativement l'entretien ménager de la Maison du citoyen de la façon suivante:

- Prolonger ledit contrat jusqu'au 31 décembre 2016, représentant une dépense supplémentaire de 51 497,30 \$;
- Ajouter les services d'un appariteur sur une base hebdomadaire, du 4 avril au 31 décembre 2016, représentant une dépense supplémentaire de 45 438,12 \$;
- Ajouter une banque de temps supplémentaire afin de couvrir des travaux de contingence si requis, représentant une dépense supplémentaire de 15 000 \$;

D'autoriser une dépense maximale de 111 935,42 \$ taxes incluses, et de l'imputer conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée entièrement par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1160448002

CA16 30 04 0080

**MODIFICATIONS - RÉSOLUTIONS NUMÉROS CA14 30 12 0435 ET CA15 30 12 0371 -
DÉNOMINATION SOCIALE DE DEUX ORGANISMES - AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA14 30 12 0435, de manière à remplacer la dénomination « *Tournoi Pee-Wee Les Pointeliers* » par « *Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles* » et d'octroyer, à même l'exercice financier en cours, la somme de 300 \$ taxes incluses, pour et à l'acquit du projet mentionné dans ladite résolution;

De modifier la résolution numéro CA15 30 12 0371, de manière à remplacer la dénomination « *École Sainte-Germaine-Cousin* » par « *Commission scolaire de La Pointe-de-l'Île* » et d'octroyer, à même l'exercice financier en cours, la somme de 250 \$, pour et à l'acquit du projet mentionné dans ladite résolution.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont assumées à 100 % par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

30.06 1166951002

CA16 30 04 0081

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION - DÉLIVRANCE - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) - CERTIFICAT D'AUTORISATION - BRANCHEMENT - RÉSEAU MUNICIPAL D'UN RÉSEAU PRIVÉ D'ÉGOUT PLUVIAL AVEC RAMIFICATION DESSERVANT UN TERRAIN DE PLUS DE 5000 M2 DE SURFACE ÉQUIVALENTE, SITUÉ DANS UNE ZONE INDUSTRIELLE DU DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES, POUR LE COMPTE DE LA COMPAGNIE GPA MOTOR TRADE INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district La Pointe-aux- Prairies, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.

ADOPTÉ

30.07 1164820001

CA16 30 04 0082

PRENDRE ACTE - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de février 2016 et en matière de ressources financières pour la période du 30 janvier au 26 février 2016. Dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de février 2016 ainsi que du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2016.

ADOPTÉ

30.08 1164230003

CA16 30 04 0083

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RCA16-30072, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU SITUÉE SUR LA RUE NOTRE-DAME AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2016)

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle-même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement numéro RCA16-30072 intitulé « Règlement numéro RCA16-30072, modifiant le règlement numéro RCA15-30069 sur l'accès à la rampe de mise à l'eau située sur la rue Notre-Dame, à l'est de la 36^e Avenue, dans le secteur de la Pointe-aux-Trembles ainsi que le Règlement numéro RCA15-30071 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2016) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante pour consultation.

40.01 1161528002

CA16 30 04 0084

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ET USAGES COMPLÉMENTAIRES »

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle-même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement numéro RCA09-Z01-025 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à ajouter de nouvelles dispositions relatives aux bâtiments et usages complémentaires ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante pour consultation.

40.02 1166425003

CA16 30 04 0085

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ET USAGES COMPLÉMENTAIRES »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-025 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à ajouter de nouvelles dispositions relatives aux bâtiments et usages complémentaires ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 avril 2016, à 18 h 30, à la Maison du citoyen, situé au 12090, rue Notre-Dame Est dans la salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1166425003

CA16 30 04 0086

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-100 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION À DES FINS DE "LIEU DE CULTTE" UNE PARTIE DU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AUX 9597 À 9605, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, SUR LE LOT 1 510 111 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution PP-100 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation à des fins de "lieu de cultte" un bâtiment commercial situé aux 9597 à 9605, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 1 510 111, dans le district de la Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 avril 2016, à 18 h 30, à la Maison du citoyen, situé au 12090, rue Notre-Dame Est dans la salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1153077001

CA16 30 04 0087

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-105 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ISOLÉ DE 18 UNITÉS D'HABITATION AU 7780, BOULEVARD GOUIN EST, SUR LE LOT 1 276 438 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 23 mars 2016 relativement au projet de la résolution numéro PP-105 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 18 unités d'habitation au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.04

CA16 30 04 0088

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-105 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ISOLÉ DE 18 UNITÉS D'HABITATION AU 7780, BOULEVARD GOUIN EST, SUR LE LOT 1 276 438" - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-105 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 18 unités d'habitation au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.05 1153077009

CA16 30 04 0089

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30042-2 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION, LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE CIRCULATION (RCA11-30042, TEL QUE MODIFIÉ) » DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 8 mars 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA11-30042-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation (RCA11-30042, tel que modifié) » de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.06 1162726006

CA16 30 04 0090

DÉROGATION MINEURE - 7321, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST ET 11300, 11310 ET 11320, AVENUE NICOLAS-JOSSELIN

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 mars 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'article 231 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), concernant le nombre minimal d'unité de chargement pour un projet de construction d'un bâtiment situé aux 7321, boulevard Henri-Bourassa Est et 11300, 11310 et 11320, avenue Nicolas-Josselin, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001121593 – District de Rivière-des-Prairies, à savoir :

- Permettre qu'aucune unité de chargement ne desserve le bâtiment, plutôt qu'une unité de chargement de grande taille prescrit à l'article 231 du Règlement de zonage RCA09-Z01.

ADOPTÉ

40.07 1160826002

CA16 30 04 0091

DÉROGATION MINEURE - 7055, BOULEVARD GOUIN EST.

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 mars 2016;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver les demandes de dérogations mineures quant à l'article 115 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) tel qu'amendé, relativement aux saillies des balcons situés sur la façade d'un bâtiment dont l'agrandissement est prévu, sur le lot 1 728 583 (lot projeté 5 831 672) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 7055, boulevard Gouin Est, dans le district de Rivière-des-Prairies;

- permettre une saillie maximale de 2,50 mètres pour les balcons situés sur la façade du côté droit (est) du bâtiment, plutôt qu'une saillie de 1,5 mètre, article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01);
- permettre une saillie maximale de 2,85 mètres pour les balcons situés sur la façade du côté gauche (ouest) du bâtiment, plutôt qu'une saillie de 1,5 mètre, article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01);

Le tout tel qu'illustré sur le plan présentant les dimensions du balcon estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 mars 2016.

ADOPTÉ

40.08 1163077001

CA16 30 04 0092

PIIA - 7321, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST ET 11300, 11310 ET 11320, AVENUE NICOLAS-JOSSELIN

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 mars 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans concernant la construction d'un bâtiment commercial et industriel situé aux 7321, boulevard Henri-Bourassa Est et 11300, 11310 et 11320, avenue Nicolas-Josselin.

ADOPTÉ

40.09 1160826001

CA16 30 04 0093

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA16 30 02 0033 - 7055, BOULEVARD GOUIN EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mars 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale conformément aux articles 90 de la section 12, applicable au parcours riverain de Rivière-des-Prairies, et 184 de la section 27, applicable à une construction en hauteur, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans présentant l'agrandissement du bâtiment situé au 7055, boulevard Guoin Est sur le lot 1 728 583 (lot projeté 5 831 672) du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout tel qu'illustré sur le plan présentant l'élévation arrière de l'agrandissement de la salle polyvalente, et sur les trois (3) plans d'aménagement paysager, estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 3 mars 2016, ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Louis-Philippe Fouquette, dossier P64991-V8.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Brique	Murs	Hanson	Rouge Louisiane
Aluminium	Murs, fenêtres, soffites et autres éléments architecturaux	À déterminer	Bleu, tel qu'existant

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.10 1163077002

CA16 30 04 0094

ADOPTION - PROJET PILOTE - ÉTALAGE ET LA VENTE DE PRODUITS EN FAÇADE DES BÂTIMENTS, ET CE SUR LE DOMAINE PRIVÉ - TERRITOIRE - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le projet pilote permettant l'étalage et la vente de produits en façade des bâtiments, et ce sur le domaine privé, pour les établissements d'affaires ayant leur adresse d'affaires sur le territoire de l'Association des commerçants et professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.11 1161528001

CA16 30 04 0095

DÉPÔT - BILAN - « PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015 » - PLANIFICATION PROVISOIRE POUR 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De déposer pour information le bilan du « Plan local de développement durable 2013-2015 » et de la planification provisoire pour 2016.

ADOPTÉ

60.01 1161011001

CA16 30 04 0096

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du rapport d'activités 2015 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.02 1163971003

CA16 30 04 0097

LEVÉE - SÉANCE.

À 20 H 23

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DATÉ DU 29 AVRIL 2016.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 29 avril 2016

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 5 avril 2016, le Conseil d'arrondissement a adopté le second projet de la résolution numéro PP-105, intitulé « *Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 18 unités d'habitation au 7780, boulevard Guin Est, sur le lot 1 276 438 - District de Rivière-des-Prairies* »;

ATTENDU QU'une erreur apparaît dans la recommandation, ainsi que dans le sommaire décisionnel du dossier numéro **1153077009** du projet de résolution numéro PP-105;

ATTENDU QUE cette erreur apparaît de façon évidente à la lecture de ladite recommandation, ainsi que du sommaire décisionnel et qu'il y a lieu de la corriger;

EN CONSÉQUENCE, la recommandation et la section « Justification » sommaire décisionnel sont corrigés de la façon suivante :

- Par le remplacement du mot « vêtus » par le mot « vétuste » apparaissant à la deuxième puce de l'énumération.

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 29^e jour du mois d'avril 2016.

M^e Alain Roy, LL.M., O.M.A.
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du 3 mai 2016.